DROIT DE LA CONSTRUCTION

Sinistres en construction : déclarer, suivre l'expertise et régler le litige

Des fissures apparaissent après réception, l'étanchéité cède, l'ouvrage devient impropre à sa destination. Le maître d'ouvrage doit alors identifier les responsables, mobiliser les bonnes assurances et respecter des délais qui courent depuis la réception. Une déclaration mal rédigée ou une expertise mal suivie prive durablement de recours. Deux heures pour organiser le traitement du sinistre : qualification du désordre, choix des garanties mobilisables, conduite de l'expertise et négociation du règlement. La conférence s'appuie sur des désordres courants et sur les positions habituellement prises par les assureurs.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 430 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Maîtres d'ouvrage et gestionnaires de patrimoine immobilier ainsi qu'avocats et experts intervenant en droit de la construction.

PRÉREQUIS
Connaître les principes de la responsabilité des constructeurs.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier le désordre au regard des garanties légales
- Identifier les assurances mobilisables et les déclarer utilement
- Conduire l'expertise amiable ou judiciaire en préservant ses droits
- Chiffrer le préjudice de réparation et les préjudices annexes
- Choisir entre règlement amiable et action contentieuse

03 Programme détaillé

M1 Qualifier le désordre

- Le diagnostic qui commande tout
- Réception de l'ouvrage et réserves formulées
- Désordres apparents et désordres cachés
- Atteinte à la solidité et impropriété à destination
- Garanties légales applicables selon la nature du désordre
- À retenir : La qualification du désordre détermine la garantie mobilisable et le délai d'action encore ouvert.

M2 Mobiliser les assurances

- Déclarer vite et bien
- Assurance dommages ouvrage et déclaration de sinistre
- Assurance de responsabilité des constructeurs
- Contenu et forme de la déclaration
- Suites données par l'assureur et contestation des refus
- Cas pratique : Rédaction d'une déclaration de sinistre à partir d'un constat de désordres remis aux participants.

M3 Expertise et règlement

- Du rapport à l'indemnisation
- Déroulement de l'expertise et rôle des dires
- Chiffrage des travaux de reprise et des préjudices annexes
- Recours entre constructeurs et entre assureurs
- Transaction et exécution du règlement
- Mise en situation : Rédaction d'un dire contestant les conclusions provisoires de l'expert sur l'origine du désordre.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 430 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr